



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Rhin Supérieur | Oberrhein



Fonds pour petits projets
EURHENA ACT – Art / Culture / Tourismus
porté par l'**Eurodistrict Eurhena**
Region Freiburg - Centre et Sud Alsace
cofinancé par le programme **Interreg Rhin Supérieur 2021-2027**

Fiche d'information 3

Objectifs principaux du fonds et notion de « plus-value transfrontalière »

Important :

Pour simplifier le document, l'Eurodistrict Eurhena utilise le terme « projet », à la place de « petits projets » issus du lexique du programme Interreg Rhin Supérieur. Il en de même pour le terme de « porteur de projet » à la place de « porteur de petit projet ».

Cette fiche permet de remplir la section "Objectifs du projet" et la rubrique « plus-value transfrontalière ».

Le fonds pour petits projets « EURHENA ACT – Art / Culture / Tourismus » (« Fonds Eurhena ACT ») est un projet financé par les fonds européens et s'inscrit dans l'axe « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale ».

La culture et le tourisme représentent à la fois un facteur économique et d'innovation sociale important et un facteur d'attractivité essentiel pour le Rhin Supérieur. Malgré des situations de concurrence pouvant exister entre les offres culturelles et touristiques accessibles de part et d'autre de la frontière, il existe une réelle plus-value à coopérer en matière de culture et de tourisme et d'appréhender les nouveaux défis de l'époque.

Le Fonds Eurhena ACT est créé dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur pour transformer ces défis en opportunités par des projets.

Objectifs principaux du Fonds Eurhena ACT

POURQUOI CES OBJECTIFS ?

L'Eurodistrict *Eurhena* et le Rhin Supérieur possèdent des atouts exceptionnels :

- Un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse
- De multiples offres culturelles et touristiques
- Le tourisme et la culture représentent des secteurs économiques dynamiques générant de nombreux emplois.

MAIS ce potentiel peut se développer et trouver des solutions :

- au manque de coordination entre les acteurs des différents pays
- à la concurrence plutôt que complémentarité des offres
- à la masse critique insuffisante pour certains projets
- aux opportunités de développement économique non saisies
- au développement de réseaux de projets

La solution : LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Dans ce cadre, l'Eurodistrict *Eurhena* a identifié trois objectifs qu'il faut respecter dans son projet ou ses investissements.

Il faut que le projet s'inscrive dans au moins l'un des objectifs.

Les 3 objectifs principaux sont :

Objectif 1 : Valorisation commune du patrimoine

Promouvoir ensemble notre patrimoine culturel/naturel et nos offres touristiques en développant un marketing territorial coordonné qui dépasse les frontières, par exemple.

Objectif 2 : Nouvelles offres transfrontalières touristiques et/ou culturelles

Créer ou développer de nouveaux produits culturels/touristiques communs.

Objectif 3 : Structuration des filières

Organiser les secteurs culturel/touristique à l'échelle transfrontalière - Organiser et professionnaliser les secteurs culturels et touristiques pour créer un véritable écosystème transfrontalier – créer de nouveaux réseaux d'échanges et projets.

Voici quelques exemples de type d'actions qui peuvent servir les objectifs

- Mise en réseau (rencontres, échanges, partenariats, plateformes)
- Développement d'offres (tourisme vert, cyclotourisme, tourisme thermal et bien-être, routes thématiques...)
- Création d'événements culturels communs
- Études/diagnostics (potentiel touristique, étude de marché...) - analyses comparatives (benchmarking), évaluation des synergies possible
- Formation (montée en compétences des acteurs)
- Communication (promotion et animation communes, bilinguisme)
- Promotion coordonnée de l'offre culturelle et touristique : campagnes de communication communes, participation groupée à des salons internationaux
- Actions de sensibilisation au patrimoine commun dans une optique culturelle et/ou touristique
- Développement d'outils de communication partagés

Rubrique « Investissement »

Le Fonds Eurhena ACT peut également soutenir des investissements matériels lorsqu'ils sont nécessaires au projet :

Investissement numérique :

- Plateformes de promotion touristique communes
- Applications mobiles transfrontalières
- Sites web collaboratifs pour artistes
- Outils numériques de réservation partagés

Investissement physique (signalétique touristique harmonisée, équipements mutualisés - aménagement d'espaces d'accueil communs...) - équipements mutualisés

Dans certains cas, le développement d'offres culturelles et touristiques transfrontalières peut aussi nécessiter des investissements. Le soutien au développement d'infrastructures numériques communes (plateformes de promotion, plateformes pour artistes...) paraît essentiel pour favoriser le développement d'offres culturelles ou touristiques à distance et contribuent à valoriser l'existant.

La préservation, la restauration ou l'exploitation en commun de certaines offres ou certains sites peut par ailleurs requérir la mutualisation d'équipements ou d'infrastructures existants ou la construction de nouveaux équipements ou infrastructures (projets communs d'accueil de publics, guidage des visiteurs et des mesures dans le cadre de projets visant à relier des sites touristiques ou culturels).

Fonds Eurhena ACT

Fiche d'information 3 – Objectifs principaux du fonds
et notion de « plus-value transfrontalière »

La « plus-value transfrontalière » : qu'est-ce qu'on sous-entend ?

L'Eurodistrict *Eurhena* a vocation à développer la coopération transfrontalière en étant tête de réseaux, animateur du territoire de l'Eurodistrict *Eurhena* et, à compter d'aujourd'hui, comme porteur d'un fonds pour accompagner financièrement les acteurs du territoire dans leur projet.

La réalisation transfrontalière du projet doit être un « vrai plus » pour le territoire. Cela signifie que, sans la coopération transfrontalière, les actions menées n'auraient pas le même impact. Qu'entendons-nous par « plus-value transfrontalière » ?

Pour justifier la dimension transfrontalière, répondez à ces questions dans votre texte :

Pourquoi ce projet ne peut réussir qu'en coopération ? Pourquoi ce projet nécessite une coopération transfrontalière ?

Qui sont vos partenaires de l'autre côté de la frontière ? Comment allez-vous coopérer ?

Décrivez clairement en quoi votre projet valorise le patrimoine culturel ou touristique commun du Rhin Supérieur. Mon projet renforce-t-il l'identité culturelle commune de notre région ?

Quel impact pour les habitants des deux côtés du Rhin ? Les habitants des deux côtés du Rhin en bénéficieront-ils ?

Présentez les retombées attendues : combien de personnes touchées, quels territoires concernés, quelle pérennité ?

Comment le projet continuera après le financement ? Mon projet crée-t-il des liens durables entre acteurs français et allemands ?

Attention :

- Vos projets ne consistent pas en l'addition d'actions réalisées de manière séparée d'un côté ou de l'autre de la frontière.
- Un projet transfrontalier n'est pas la somme d'actions réalisées au niveau national ! Par exemple, il ne suffit pas d'inviter l'autre partenaire du petit projet en tant que conférencier à un atelier pour être éligible.
- Le projet se caractérise toujours par un réel partenariat transfrontalier : il est développé et réalisé en coopération avec des acteurs ou citoyens qui participent activement à l'élaboration des contenus et à la mise en œuvre en commun des actions. Il s'agit d'assurer une bonne coopération, une coordination régulière et une communication interne entre les différents acteurs.

Contact pour assistance :

fonds.eurodistrict@eurhena.eu

+33 (3) 89 72 00 40 / 41

- **Olga Hetze,**

Chargée de mission : animation et gestion du fonds
(poste cofinancé par Interreg Rhin Supérieur)

- **Delphine Mann,**

Secrétaire générale : gestion du fonds (poste cofinancé par Interreg Rhin Supérieur)

- **Natalie Reiter,**

Chargée de mission : communication et animation du fonds

Ce document est un guide pour vous aider à préparer votre candidature. Il ne remplace pas les documents officiels du fonds pour petits projets.